



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 73 -CC/2017/CCDS**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE GELDAR DE KOUROU SECTION FOOTBALL**

Séance du 14 décembre 2017

Date de convocation : 07 décembre 2017 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-sept et le quatorze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Didier BRIOLIN, Premier Vice-Président

**Conseillers communautaires présents :**

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Edgard CHOCHO, Jean-Claude HORTH, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

**Absents excusés avant donné procuration :**

François RINGUET à Christian PITTA

Denis BURLOT à Edgard CHOCHO

Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA -CLET

Armide MATHIEU à Annie ROBINSON-CHOCHO

Daniel MANGAL à Didier BRIOLIN

**Absents non excusés :**

Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Justine SAIBOU, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'association L'ASC Le Geldar de Kourou section football, qualifiée pour participer au 7<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France, a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes Des Savanes, afin de faire face aux frais générés dans le cadre de ce déplacement évalués à 13 556 euros (treize mille cinq cent cinquante six euros).

## Budget séjour hors prise en charge FFI

### Dépenses

Hébergement Nourriture 8 pers x 6 j x 110 €	5 280,00
Location voiture	100,00
Equipements vs froid	956,00
Billets d'avion 895 € x 8	7 160,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 556,00 €</b>

### Recettes

ASC Le Geldar de Kourou	2 711,00
Collectivités (CCDS, Mairie, CTG)	7 500,00
Partenaires Privés	3 345,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 556,00 €</b>

Compte tenu des éléments présents, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'octroi d'une aide financière d'un montant de 2 500 euros (deux mille cinq cents euros) à l'association Le Geldar de Kourou pour sa participation au 7<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France. »

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n°43-CC/2016/CCDS du 29 septembre 2016 relative à l'approbation du règlement d'attribution des subventions intercommunales ;

Vu la délibération n°108-CC/2014/CCDS du 06 Décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n°55-CC/2016/CCDS du 20 décembre 2016 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents,

### DECIDE DE (D')

Article 1<sup>er</sup> : **DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président.

Article 2 : **APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **2 500 euros (deux mille cinq cents euros)** à l'association L'ASC Le Geldar de Kourou Section football, pour sa participation au 7<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France.

Article 3 : **AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 18

Pour : 12 ( dont 4 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 06 (dont 01 procuration)

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 14 décembre 2017  
Pour extrait et certifié conforme

Le Président.



**François RINGUET**

